



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019

1ère session ordinaire de 2019

21 è 22 di FERRRAGHJU

21 et 22 février

2019/O1/006

Question déposée par Petru Antone TOMASI au nom du groupe Corsica Libera

Objet : *Micro-crédit universel*

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

En décembre 2016, notre assemblée adoptait le SRDE2I. Par un amendement, notre groupe inscrivait à ses orientations de mise en œuvre un dispositif de micro-crédit universel.

Ce dispositif visait notamment à permettre des emprunts à bas taux - pour partie à taux zéro - et garantis par notre collectivité, et ce autour de deux aspects : un microcrédit personnel dédié à l'inclusion sociale des ménages exclus du système bancaire traditionnel (accès à la mobilité, à la formation, au logement...) et un volet relatif au financement de microentreprises, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Après plusieurs mois de travail et d'audition, l'ex commission du développement social et culturel proposait au vote de l'Assemblée de Corse un rapport relatif à ce dispositif de micro-crédit universel le 28 juillet 2017. Ce rapport a été unanimement adopté.

Cette délibération n°17/257 AC prévoyait notamment la présentation d'un rapport de mise en œuvre.

Au mois d'octobre 2017, l'ADEC avait lancé un marché aux fins de sélection d'instruments financiers, portant notamment sur le volet à destination des entreprises.

A cette heure, pourriez-vous nous indiquer quel est l'état des initiatives engagées en la matière ?